

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4187

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de La Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2006**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise, du projet de quartier de la Duchère et du grand projet de ville (GPV). Pour le quartier de la Duchère, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions, aux problématiques spécifiques du quartier, afin d'enrayer le processus de déqualification qui conduit au départ des Duchérois et au manque d'attractivité du quartier vis-à-vis d'habitants potentiels.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2005-2007, approuvée par le conseil de Communauté en date du 28 février 2005, dont les principaux axes sont les suivants :

- l'amélioration de la gestion urbaine et du cadre de vie et de l'habitat :

. avec la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'investissement à court terme (PICT) et d'une nouvelle assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la conception et le suivi des travaux réalisés,

. la poursuite de la réorganisation des prestations de propreté définie dans le protocole propreté,

. le projet propreté proximité de la régie de quartier,

. la poursuite du fonds de petits travaux,

. le programme global de rénovation des parties communes de l'Opac du Grand Lyon,

. la création et l'animation d'un sentier pédestre dans le quartier, action réalisée en lien avec la mission écologie urbaine du Grand Lyon,

. l'amélioration de l'éclairage extérieur sur l'immeuble 230 de l'Opac du Rhône,

. la gestion des locaux d'encombrants de la Sauvegarde et la mise en œuvre d'un programme de réparation rapide à la suite des actes de vandalisme (Opac du Grand Lyon) ;

- l'amélioration du lien social et du cadre de vie :

. par la mise en place d'un dispositif de concertation locative par l'Opac du Rhône sur l'immeuble du Château,

. l'ouverture d'un atelier bricolage en direction des habitants par la régie de quartier,

. la poursuite de l'action code de la route ;

- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants : par la poursuite du dispositif tranquillité porté par l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) dont la convention a été établie pour les années 2005 et 2006 (pour mémoire, il est rappelé que le Grand Lyon participe à hauteur de 90 000 € par an).

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2006, le coût global de la GSUP est estimé à 2 588 955 € dont 1 262 737 € au titre du présent rapport, avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon d'un montant de 127 830 € nets de taxes au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2006 au titre de la GSUP dans le quartier de la Duchère est annexé ; il fait également apparaître la répartition financière prévisionnelle entre les différents partenaires ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier de la Duchère à Lyon 9°, pour l'année 2006 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 127 830 €, selon le tableau figurant en annexe.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière à intervenir entre les différents partenaires et bailleurs sociaux concernés par les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 340, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,